

République française

Département de l'Aude

## COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 12 mars 2020

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 05/03/2020 <i>L'an deux mille vingt et le douze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
<b>Présents : 7</b>	<b>Présents :</b> Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Jean-Sebastien BATLLE, Elisabeth GOUALIN, Isabelle ARTHOZOUL, André SARDA
<b>Votants: 7</b>	
<b>Pour: 7</b>	<b>Représentés:</b> Marie-Thérese LEGRAND par Jean-Sebastien BATLLE
<b>Contre: 0</b>	<b>Excusés:</b> Gisèle GAVIGNAUD
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Sophie DUNCAN
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude SIRE

### Objet: Vote du compte administratif 2019 du Budget principal M14 - DE\_006\_2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 515.26			19 064.19	13 515.26	19 064.19
Opérations exercice	122 444.70	125 070.50	124 252.65	136 596.53	246 697.35	261 667.03
Total	135 959.96	125 070.50	124 252.65	155 660.72	260 212.61	280 731.22
Résultat de clôture	10 889.46			31 408.07		20 518.61
Restes à réaliser	4 500.00				4 500.00	
Total cumulé	15 389.46			31 408.07	4 500.00	20 518.61
Résultat définitif	15 389.46			31 408.07		16 018.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.  
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément  
aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_